



UN PERMIS DE LOUER POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La Communauté de communes a voté lors du dernier conseil communautaire la mise en place d'un permis de louer pour les propriétaires bailleurs à partir du 2 septembre 2024, un arsenal juridique pour obliger les propriétaires à louer des appartements salubres dans le centre-ancien de Millau et lutter contre l'habitat indigne .

Publié le 21 février 2024

Agir pour un habitat durable, de qualité, qui répond aux besoins de la population et qui revitalise les centres-anciens est un des objectifs prioritaires de la Com'com.

C'est pourquoi, les élus ont voté lors du dernier conseil communautaire, le 29 janvier 2024, la mise en place d'un permis de louer pour les logements de plus de 15 ans. Cela vient en appui des dispositifs déjà déployés par la collectivité pour lutter contre le mal logement, avec le comité de lutte contre l'habitat indigne,

[l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et l'opération de renouvellement urbain.](https://www.cc-millaugrandscausses.fr/mon-quotidien/habitat-urbanisme/aides-a-la-renovation-du-logement) (<https://www.cc-millaugrandscausses.fr/mon-quotidien/habitat-urbanisme/aides-a-la-renovation-du-logement>)

<https://www.cc-millaugrandscausses.fr/mon-quotidien/habitat-urbanisme/aides-a-la-renovation-du-logement>

